



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

OBJET : Ouvertures de postes

Délibération n° 2025-081

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI DIX NEUF NOVEMBRE A DIX NEUF HEURES,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 13 novembre 2025, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Chrystelle BARON, Bernard MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Thierry BOURREC, JOËLLE RICHARD, DIDIER MARTIN, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Jean-Pierre TRABESSE, Isabelle MAUMUS.

PROCURATIONS : M. Claude POMIES à M. XAVIER LAGRAVE, MME Danielle BARRAUD à MME Danièle CASTAING, M. André EVRARD à M. JEAN-PIERRE CAUDY, M. CEDRIC BOUET à MME MARIE ASSIBAT.

EXCUSES : Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, M. Philippe BOP, M. Alexandre MARTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 21

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 4

Conseillers Municipaux excusés : 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

Vu les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des Educateurs des activités physiques et sportives,

Vu le tableau des effectifs communaux,

Vu le Budget de la commune,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant que les emplois sont créés par délibération du Conseil Municipal dans les conditions déterminées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur en la matière,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'ouvrir les postes suivants au sein des services municipaux :

- 1 poste permanent titulaire à temps complet de Technicien principal de 1^{ère} classe (avec effet au 1^{er} décembre 2025).



- 1 poste permanent titulaire à temps complet d'Educateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe (avec effet au 1^{er} décembre 2025).

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction compétente peut également être saisie au moyen de l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le tableau des effectifs communaux sera modifié en conséquence.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme
A Aire sur l'Adour, le 20 novembre 2025

Le Maire

Xavier LAGRAVE



Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-